

Paris, le 13 mars 2025

Périscolaire :

Familles de France exige des États généraux, une commission d'enquête, la protection des lanceurs d'alerte et un véritable soutien à la filière

Le temps périscolaire concerne chaque année **plusieurs millions d'enfants en France**. Pourtant, ce secteur essentiel de la vie des familles demeure **inégalitaire, insuffisamment contrôlé et, dans certains cas, dangereusement défaillant**.

La Fédération **Familles de France**, présente dans **plus de 2 000 communes**, ne peut plus se taire.

Au-delà des dysfonctionnements organisationnels déjà bien documentés, notamment **des tarifications opaques, un encadrement insuffisant et des délégations de service public mal contrôlées**, des signalements bien plus graves émergent aujourd'hui. Des **enfants victimes de maltraitements et d'agressions sexuelles** dans des structures censées les accueillir en sécurité ont été signalés.

Ces faits révèlent **des failles systémiques** dans le recrutement, le contrôle des antécédents judiciaires et les procédures de protection de l'enfance.

La situation est encore aggravée par le sort réservé aux professionnels qui ont osé alerter. Des **animateurs et agents territoriaux**, après avoir signalé des faits graves, ont été **mis à l'écart, mutés ou soumis à des pressions** pour se rétracter.

Dans certaines communes, **une véritable chape de plomb** semble s'être installée, faisant parfois passer **la réputation de la collectivité avant la sécurité des enfants**. Cette situation est inacceptable.

Les quatre exigences de Familles de France

Face à ces dérives, **Familles de France formule quatre exigences majeures :**

1. L'organisation d'États généraux du périscolaire

Réunissant familles, professionnels, collectivités et services de l'État afin de bâtir **un cadre national cohérent**, intégrant pleinement les enjeux de protection de l'enfance.

2. La création d'une commission d'enquête parlementaire

Chargée d'examiner les agressions commises, les défaillances institutionnelles et les **pressions exercées sur les lanceurs d'alerte**.

3. La protection effective des agents signalants

Avec l'application réelle de la **loi Sapin II** et la création **d'une cellule d'alerte indépendante** dédiée au secteur périscolaire sur l'ensemble du territoire national.

4. Un plan national de soutien à la filière périscolaire

Ce plan doit inclure :

- la **revalorisation des métiers**,
- une **formation continue obligatoire à la protection de l'enfance**,
- l'**amélioration des conditions de travail**,
- la **reconnaissance statutaire des professionnels de l'animation**.

Ces femmes et ces hommes sont **en première ligne auprès de nos enfants**. Ils doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer leur mission **avec dignité, sécurité et compétence**.

Les enfants de France méritent mieux que le silence.

Contact presse

Émilie Souplet

Pôle Éducation – Familles de France

06 27 67 20 61